

**PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A L'ESM :**  
(par courrier ou à déposer à l'accueil)

**Photocopie de la carte d'identité recto/verso ou passeport ou livret de famille**

Ou **Titre de séjour** en cours de validité **avec autorisation de travail** (pour les ressortissants étrangers majeurs)

Ou **Autorisation de travail + carte d'identité du pays d'origine** (pour les ressortissants étrangers mineurs)

**Certificat de fin de scolarité** (hors apprentissage) : à demander à votre dernier établissement scolaire mentionnant le **N° National de l'établissement et de l'élève**

**Certificat médical seulement** si contre-indication à la pratique du sport (l'apprenant est considéré comme apte s'il n'y a pas de certificat médical contraire)

Si vous avez déjà présenté un examen, le dernier diplôme obtenu (sauf DNB et CFG)



**INFORMATION IMPORTANTE** : dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, vous devez vous faire recenser. Cette attestation vous sera demandée pour l'inscription à l'examen le moment venu :

	- de 16 ans	de 16 à 25 ans	+ de 25 ans
<b>Filles et garçons de nationalité française*</b>	<i>Rien à fournir</i>	<b>Attestation de recensement**</b> OU <b>Certificat de participation Journée Défense Citoyenneté (JDC)**</b>	<i>Rien à fournir</i>

\* Ne sont donc pas concernés les jeunes de nationalité étrangère ou en cours de naturalisation ; par contre, ceux ayant la double nationalité sont soumis à cette obligation.

\*\* Ces 2 documents peuvent être demandés en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique "papiers-citoyenneté" ou directement auprès de votre mairie (pour l'attestation de recensement).

École Supérieure des Métiers  
Chemin de la pyramide - BP 25  
31601 Muret cedex 1  
Tél : 05 62 11 60 60

[www.esm-muret.fr](http://www.esm-muret.fr)

**E**cole  
**S**upérieure  
des **M**étiers

